

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	adre réservé à l'autorité en	vironnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :
2/12/10	26115119		2618_007443
	1. Intitulé du pre	ojet	
Création d'un lotissement d'habitation - Co	mmune du Verdon		
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrag	ge ou du (ou des) p	pétilionnaire(s)
2.1 Personne physique			
Nom	Prénom		
2.2 Personne morale			
Dénomination ou raison sociale	Lotisseur de l'Ouest		
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	PLAIRE Yohann, Gérant		
RCS / SIRET 5 1 4 9 9 0 5	1 4 0 0 0 1 0	Forme juridique	SARL
Jolgne	z à votre demande l'ann	exe obligatoire r	n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	su des sevils et critères anne	exé à l'article R. 12	2-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspo	ndant du projet	
N° de catégorie et sous catégorie			seuils et critères de la catégorie tres nomenciatures (ICPE, IOTA, etc.)
		lotissement d'habi	in de permettre la création des voiries tation, ainsi que l'implantation des du PLU.
	4. Caractéristiques généro	ales du projet	THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO
Doivent être annexées au présent formu	Problems and the state of the s	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent			
Le projet consiste en la création d'un lotisse Ces lots seront desservis par une voirie inte interne au lotissement, permettra la desser De nombreux cheminements piétons seror lotissement, d'autres permettront aux usag Des poches de stationnement seront créés Tous les aménagements réalisés respectere Moulin).	erne principale reliant la rue d te des lots situés sur la partie nt créés dans le cadre de cet a pers de traverser et profiter de pour les visiteurs.	les Arbusiers et le Cl Est. aménagement. Cert es espaces naturels i	ains suivront les voiries du forestiers partiellement aménagés.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Créer un lotissement d'habitation de 32 terrains à bâtir.
- Conserver l'aspect naturel et forestier du site en conservant un maximum d'arbres durant les travaux, qu'ils soient présents sur les futurs lots, à proximité des voies de desserte et au sein des secteurs naturels préservés.
- Créer des espaces communs de qualité, tout en respectant le site, et dont la définition sera clairement établie.
- Avoir une démarche novatrice en terme de développement durable: gestion alternative des eaux pluviales (aucun réseau ne sera créé dans le cadre de l'aménagement), utilisation de matériaux simples et durables (cheminements piétons et zones de stationnement en grave naturelle compactée, minimiser les linéaires de bordures, mobilier urbain en bois d'essences locales...).
- Ouvrir le secteur aux cyclistes et aux piétons.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés en deux phases, échelonnées dans le temps.

La première phase aura pour objet :

- le défrichement de certains secteurs,
- les travaux de terrassement.
- les fondations des espaces communs,
- la réalisation des tranchées communes et la mise en place des réseaux (AEP, Electricité et Télécom),
- la réalisation de l'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées.

La seconde phase (phase définitive) aura pour objet :

- la mise en place des revêtements,
- la mise en place d'ouvrages pour la gestion des dénivelés (palplanches, enrochements,...)
- la réalisation des espaces verts,
- la signalisation horizontale et verticale,
- la mise en place de mobilier urbain.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet permettra une offre de terrains à bâtir de superficies différentes (variant de 315 m² à 1709 m²) sur la commune du Verdon et ce afin de répondre au plus grand nombre de demandes (primo-accédant, familles, retraités, résidence secondaire). En effet, aujourd'hui, la commune ne dispose d'aucun terrain à bâtir en lotissement et une forte demande se fait sentir en Mairie du Verdon. La réalisation de ce nouveau quartier permettra ainsi la venue de nouveaux habitants sur la commune.

Les voiries créées dans le cadre de l'opération permettront aux habitants de se déplacer dans le futur quartier. Les cheminements piétons profiteront quant à eux aux riverains et habitants du secteur, qu'ils soient piétons ou cyclistes, ainsi qu'aux promeneurs et randonneurs.

Les poches de stationnement créées permettront enfin aux visiteurs de se stationner sans encombrer les voiries ou cheminements piétons du quartier.

	il été ou sera-t-Il soumis ? r(s) d'autorisation(s).
rcelle AV 30 pour partie (à venir) u et les Milieux Aquatiques (à venir)	
	ion - préciser les unités de mesure utilisées
ndeurs caractéristiques	Valeur(s)
ées piétons et cycles ent	39 533 m ² 585 ml 1 305 ml 2 651 m ² 2 693 m ² 412 m ² 12 350 m ² 20 610 m ²
Coordonnées géographiques ¹	Long. 0 1°04'09"0 Lat. 4 5°32'40"N
Pour les catégories 5° a), 6° a), b et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : Le Verdon sur Mer	Long ° _ ' _ " _ Lat ° " _ Long ° _ ' _ " _ Lat ° " _ " _ " _ " " _ " " _ " " _ " " _ " " " _ " " _ " " " _ " " _ " " _ " " _ " _ " " _ " " _ " _
ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet à nent les re projet et	ne existant? Out Non X
	recelle AT 147 (obtenue en 2015) recelle AV 30 pour partie (à venir) u et les Milieux Aquatiques (à venir) on du lotissement (à venir) ur projet et superficie globale de l'opération deurs caractéristiques ur piétons et cycles créés sées piétons et cycles ent normans conservés Coordonnées géographiques¹ Pour les catégories 5° a), 6° a), b et c), 7° a, 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées ; Le Verdon sur Mer

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sino/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	×		Commune Le Verdon sur Mer La localisation du projet se situe sur une zone à urbaniser au PLU
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		×	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		Zone de répartition des eaux superficielles (Bassin hydrographique)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Le projet se situe à 150 m de la zone Natura 2000 "Marais du Nord Médoc" (ZPS) et à 250 m de la zone Natura 2000 "Marais du Bas Médoc" (SIC) Pas de lien direct (hydraulique ou topographique) entre le projet et ces zones Natura 2000.
D'un site classé ?	X		Le projet se situe à 1,6 km au Sud du Site classé "Partie du Canton de rabat et de la forêt domaniale de Soulac" (SCL0000606)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ?

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-1 des prétèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	Π,	×	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	+			
	Est-II excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		La réalisation des travaux d'aménagement (notamment lors des opérations de défrichement) seront susceptibles d'entraîner une perturbation ponctuelle pour la faune du site.
Milieu nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		×	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-ii la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	La consommation d'espaces se fait sur une zone "A Urbaniser" (1AU).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Durant la période de travaux, le projet induira un trafic supplémentaires en engins de chantier. Dans sa phase exploitation, le projet, de part la création de 32 lots destinés à accueillir des habitations, induira inévitablement un trafic de véhicules légers supplémentaire.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Mise en place de 20 candélabres (approximativement) au total sur un secteur n'en disposant pas auparavant.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	6	X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	14:	Rejet des eaux pluviales depuis les nouvelles voies en direction de points de collecte et d'infiltration (réseau de noues et tranchées drainantes le long des voiries)
	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
medi activ (agri sylvic urba amé	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×		Le projet engendrera le défrichement d'une partie du site afin de permettre la réalisation de ce projet de quartier d'habitations. Ce projet répond à l'orientation d'aménagement "Le Moulin" mentionnée dans le PLU, et qui a fait l'objet de concertation des PPA.
approuvés	?			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oul	Non X Si oui, décri	/ez les	quelle	
100				
3				
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décr			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :
			- 1	
-				
*				

	:héant, des mesures et des c t sur l'environnement ou la san s éléments) :		
Cf Annexe n°7			

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de quartier d'habitations répond à une orientation d'aménagement qui a été mise en place dans le cadre du PLU du Verdon.

De plus, le parti d'aménagement retenu est la prise en compte des particularités du terrain, que ce soit en terme de topographie, et de l'aspect forestier du site. Pour ce faire, les voiries ont été dessinées en lien étroit avec les courbes de niveau et la localisation des voiries et cheminements doux sera affinée directement sur le terrain, durant la phase chantier, afin de préserver les sujets les plus importants ou intéressants.

Pour ces raisons, l'évaluation environnementale ne semble pas opportune pour ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7: Point 6.4

Annexe 8: OAP "Le Moulin" du PLU du Verdon

Annexe 9 : Plan d'état des lieux

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

×

Falt à

Le Verdon

le, 20/11/2018

LOTISSEUR DE L'OUEST 110 Route Nationale

Signature

1720 LA JARNE 1720 LA JARNE Tél.: 05.46.01.50.50 - Fax 05.46.01.29.69 Siret: 514 990 514 00010 - NAE 42992 SARL ay capital de 20 000 Curos Intracom: FR 77514990514

Insére votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



Création d'un lotissement d'habitation Le Verdon Annexe 7 – Rubrique 6.4

Mesures d'évitement :

- Lors des travaux de défrichement, une attention particulière sera portée afin de conserver le maximum d'arbres et ainsi préserver l'aspect boisé du site. Des légers décalages de voiries ou cheminements piétons pourront être réalisés en cours de travaux afin de conserver un boisement intéressant.
- Les particularités du site, notamment la localisation des "creux" et des "bosses", et les arbres intéressants, ont été pris en compte dès les premières esquisses.
- La localisation géographique du projet se situe sur une zone à urbaniser, pour laquelle une Orientation d'Aménagement a été définie dans le cadre du PLU.

Mesures de réduction :

- La gestion des eaux pluviales sera réalisée sous forme de tranchées drainantes, et ce le long des voiries projetées (aucun réseau ne sera créé dans le cadre de l'aménagement).
- Les matériaux utilisés dans le cadre de cet aménagement seront simples (cheminements piétons et zones de stationnement en grave naturelle compactée, minimiser les linéaires de bordures, mobilier urbain en bois d'essences locales...).

Les effets positifs du projet :

- La création de liaisons douces permettra aux cyclistes, promeneurs et randonneurs de découvrir ce site.
- Des espaces communs, dont la définition sera clairement établie (zone de jeux, de détente, de promenade, aire de pique-nique,...), seront créés tout en respectant le site.

Commune du VERDON

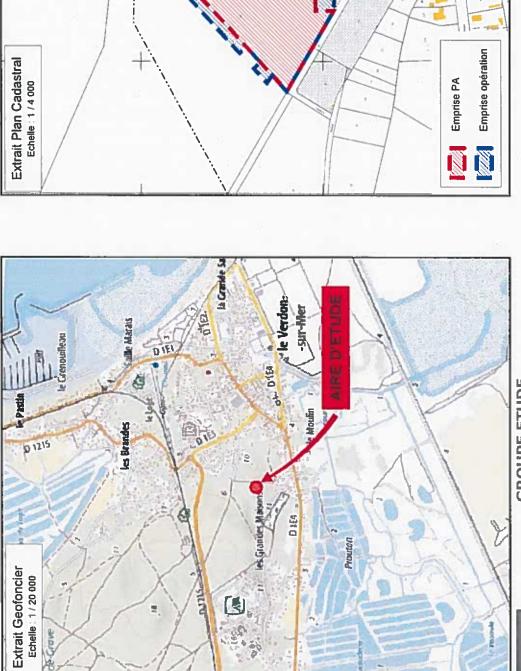
Parcelle(s) n° 30 p / 147

Section AV Le Moufin

Permis d'aménager "Le Moulin"

Maitre d'Ouvrage Lotisseur de l'Ouest

PA 1 - Plan de situation



Fichier: 15517-C.dwg Novembre 2018 Dossier: 15517

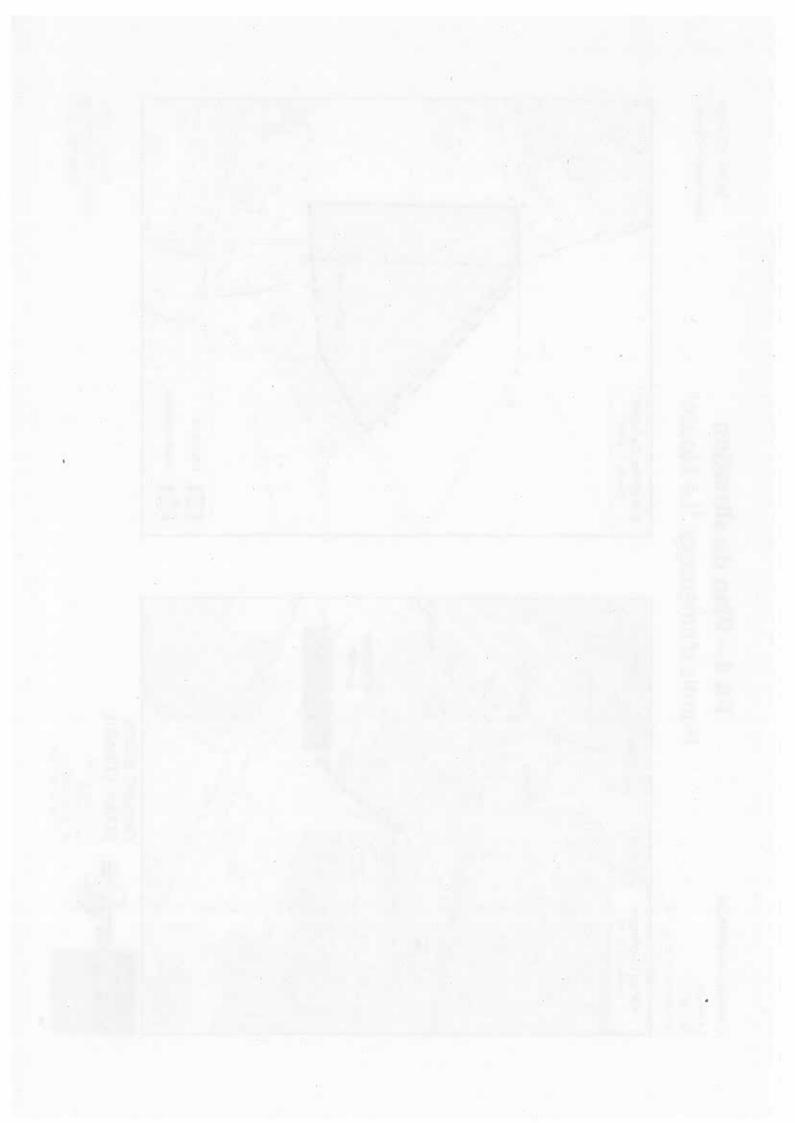
SIT&A CONSEIL GROUPE ETUDE

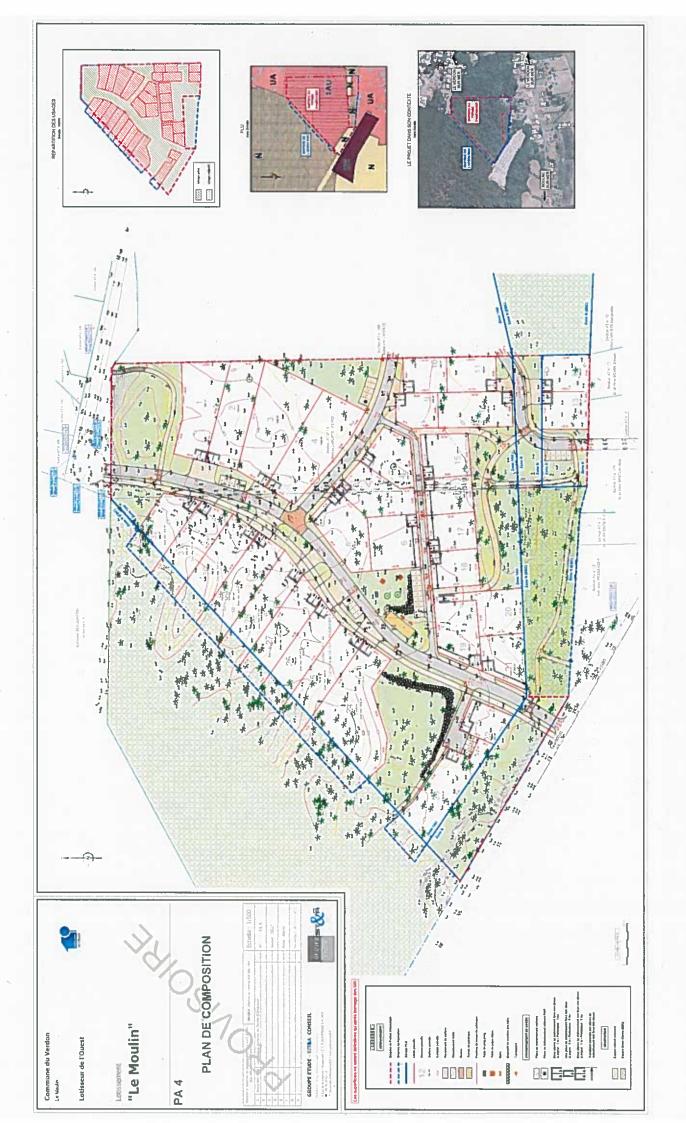
140 Avenue de Paris 79000 NIORT 8: 05 49 33 09 49

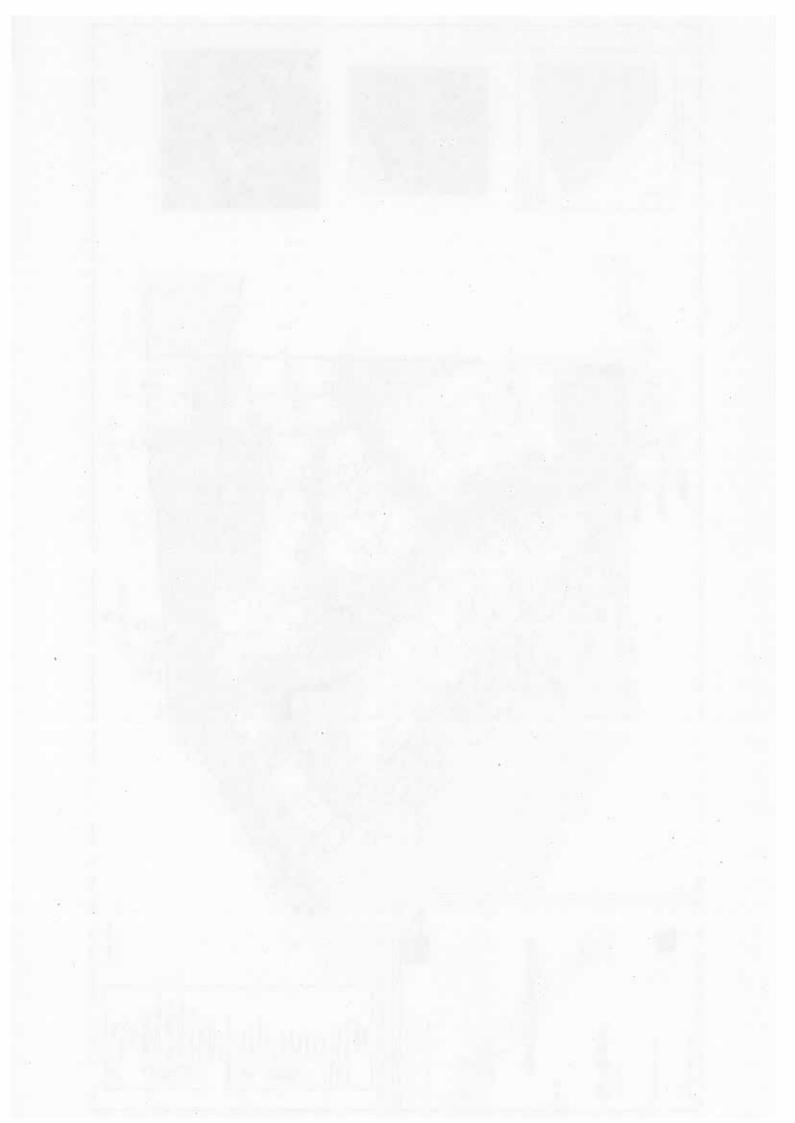
GROUPE S

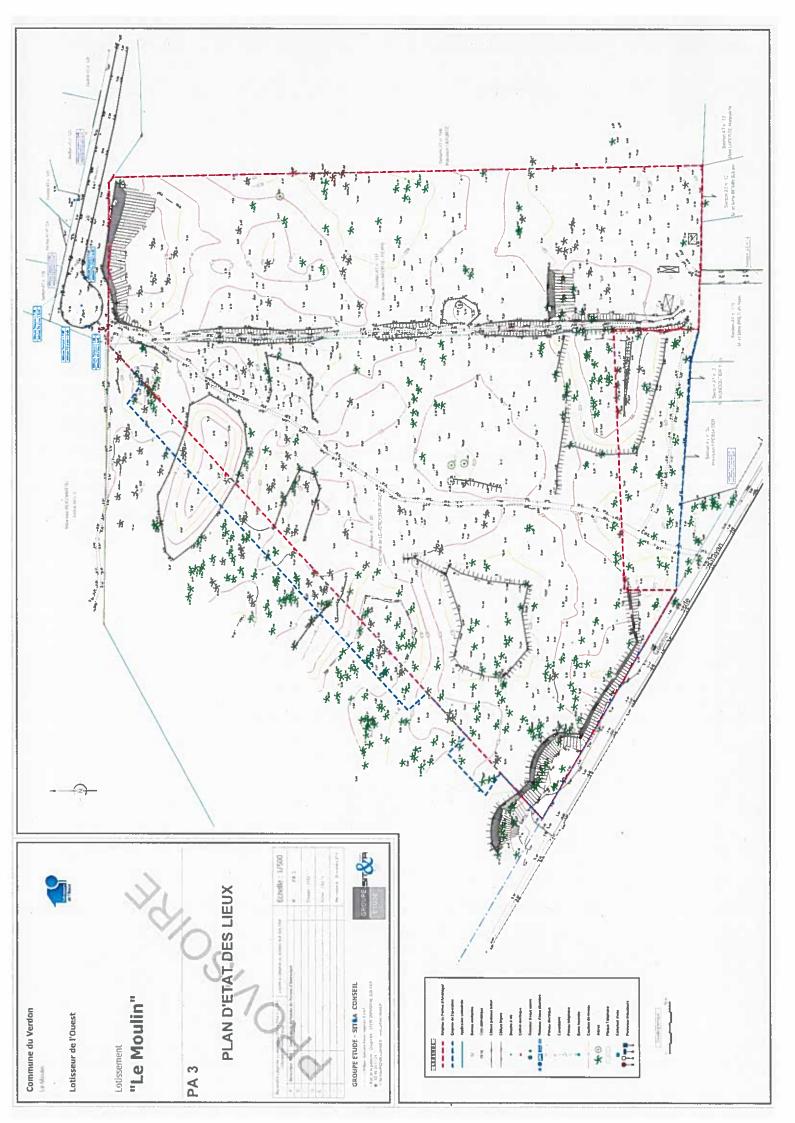
ETUDE

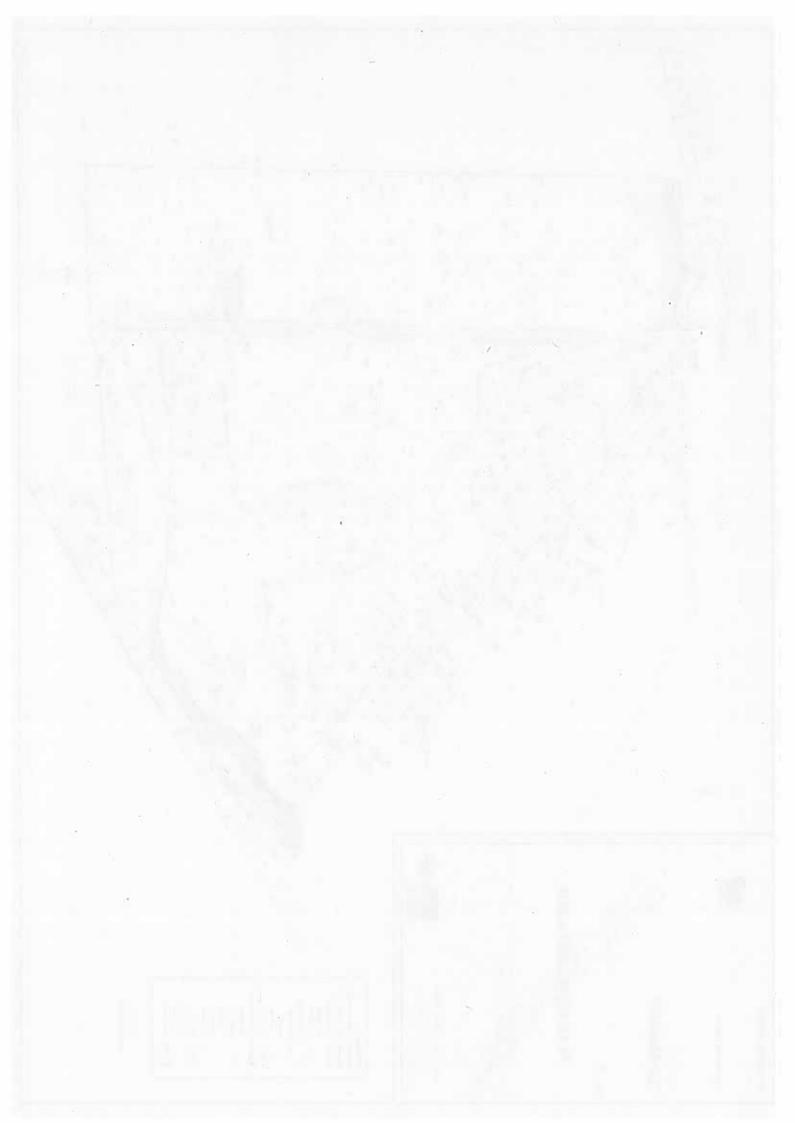
: niort@siteaconseil.fr











Aménagements connexes à la Zone Commerciale de l'Aunis Communes de Ferrières et Saint-Sauveur d'Aunis Annexe 5 – Abords du projet

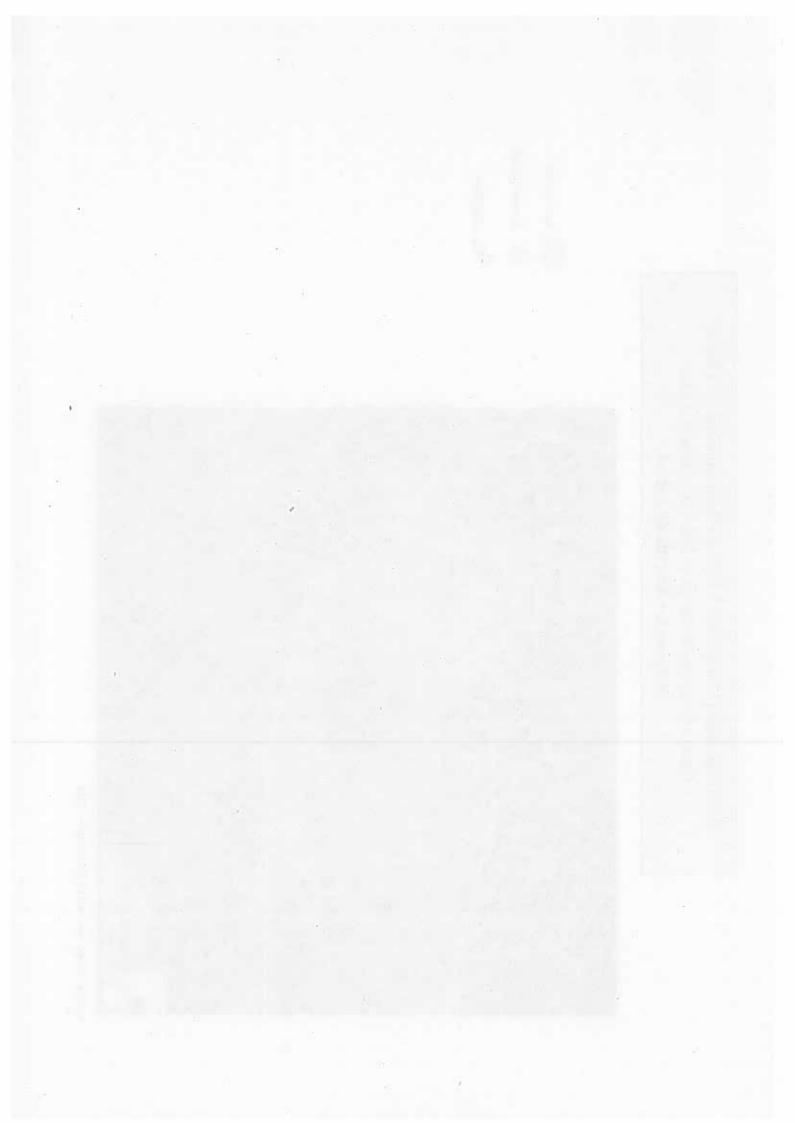
Zone d'habitat

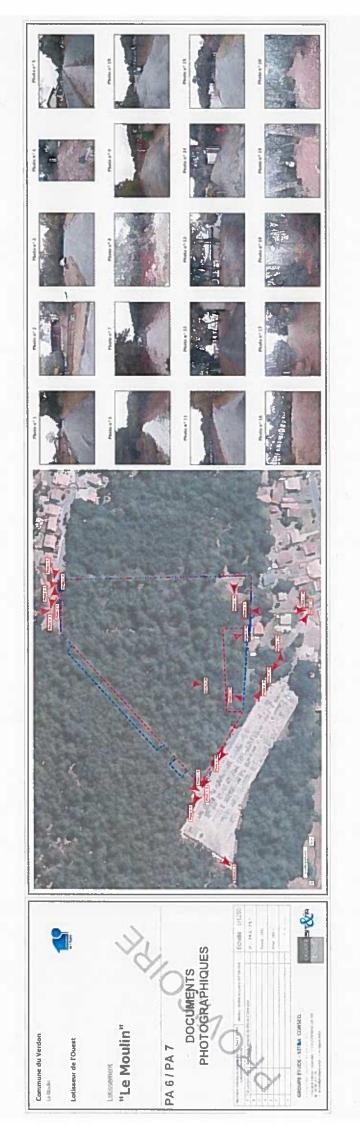
Cimetière

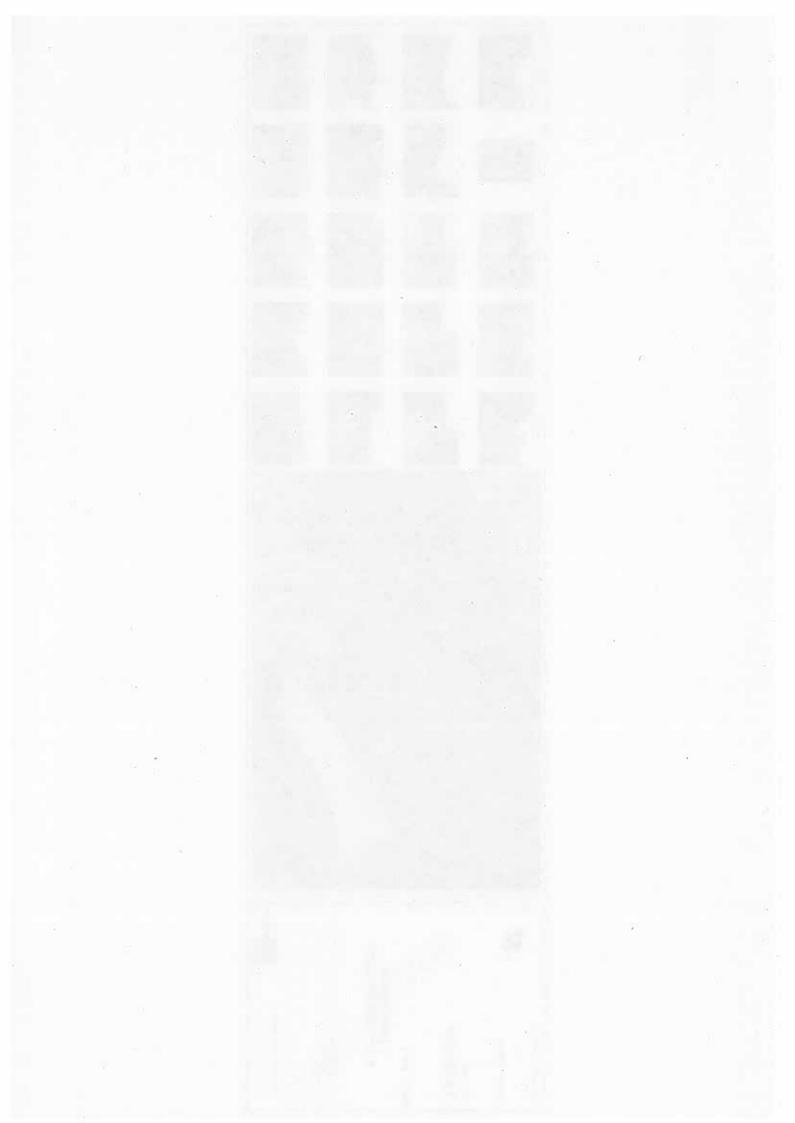
Zone boisée



Source : Photo aérienne de Géoportail - 2015







Création d'un lotissement d'habitation Le Verdon

Annexe 6 - Natura 2000

SdZ

SIC

Estuaire de la Gironde Z U FR7200677 Marais du Bas Médoc Forêt de la Pointe FR7200703 de Grave FR7200680

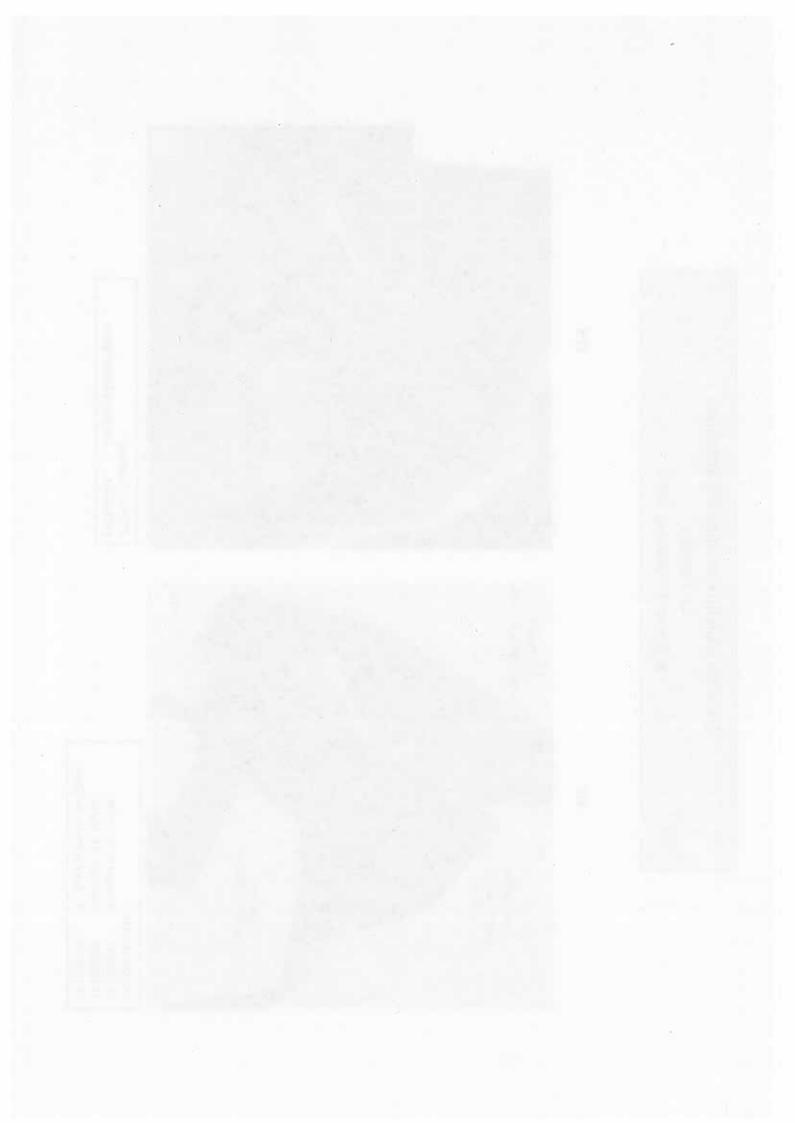


ZPS (Dir. Oiseaux) FR7210063

Estuaire de la Gironde SIC (Dir. Habitat) FR7200677

Forêt de la Pointe de Grave Marais du Bas Medoc FR7200680 FR7200703

Marais du Nord Médoc



Superficie totale 5,7 ha Superficie urbanisable ~ 50 % Types de constructions pavillon individuel / individuel mitoyen Densité moyenne 20 log/ha Nombre de logements ~ 50-80

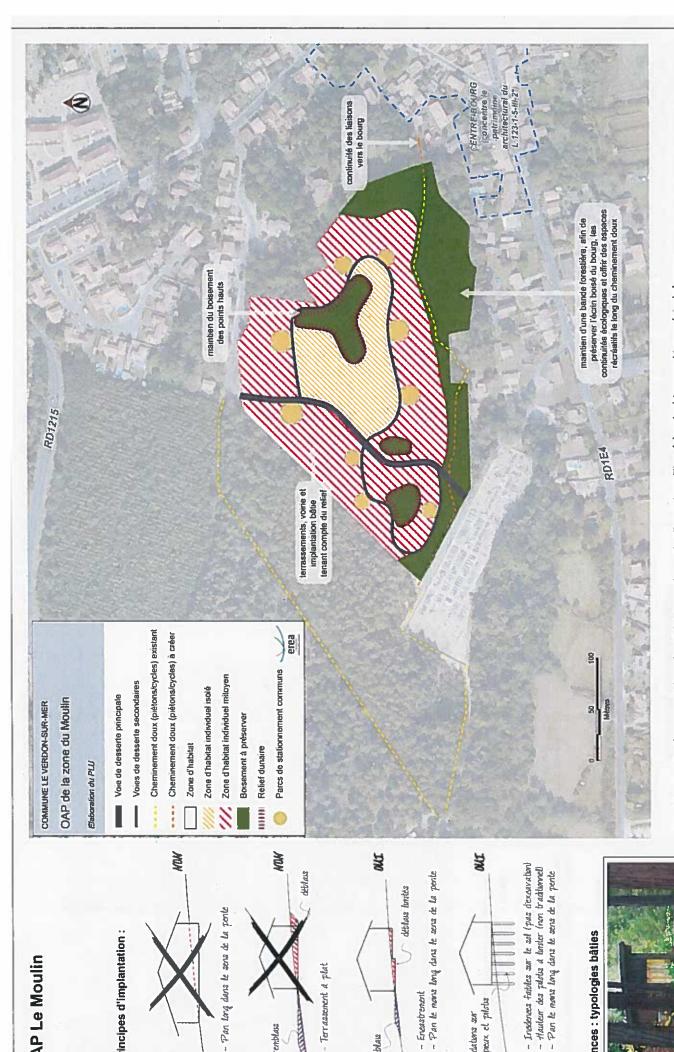
Rappel des enjeux paysagers

- Lisibilité et cohérence paysagère = coupure boisée entre le centre-bourg et sa périphérie.
- Articulations et continuités urbaines = liaisons douces à préserver et affermir entre le centre bourg et l'urbanisation de la RD1E4.
- Topographie =
- > contrainte d'urbanisation ;
- > paysage d'horizon depuis les mattes (enjeu visuel fort).
- Patrimoine végétal et paysager ≈ forêt de chênes verts.

Modalités d'aménagement

- Réseau viaire : composé d'une route principale linéaire à laquelle se relient deux voies de desserte en boucle ; le tracé des voies épouse le relief naturel.
- Organisation bătie: habitat individuel isolé et habitat individuel dense, organisé le long du réseau viaire; l'implantation des constructions doit respecter le socie naturel (adaptation à la pente, coupe des arbres limitée au maximum); parcelles individuelles de superficie comprise entre 250 et 650 m2.
- Aspect architectural: les constructions devront faire l'objet d'un projet architectural précis, permettant leur intégration harmonieuse dans le paysage environnant. Elles devront respecter les contraintes suivantes;
 - Volumes et proportions : volume simple ou combinaison de volumes simples.
 - Hauteur : de plain-pied à R+1.
- Toiture: les toitures en pentes sont à 2 pans ou présentent une série de 2 versants (toiture à redans); les toitures terrasses sont autorisées, à condition que les éventuels équipements techniques posés sur le toit solent intégrés dans un volume simple et/ou masqués par un mur d'acrotère; les toitures terrasses non accessibles devront être végétalisées.
- Matériaux et couleurs: le choix des matériaux reste libre, à condition que leur mise en ceuvre s'intègre correctement dans le paysage environnant et respecte la gamme chromatique du paysage. L'utilisation de bardage bois est cependant péconisé. L'uniformité des façades est à éviter: on privilégie les jeux de ruptures de matériaux, de texture, d'orientation du bardage et de disposition des ouvertures, afin d'éviter tout aspect massif. L'emploi à nu de matériaux destinés à être enduits (brique, parpaing...) est interdit. L'ensemble de l'opération urbaine devra présenter un aspect architectural homogène, dans la forme ou dans les matériaux/couleurs utilisés.
- Clôtures et portails : non obigatoires et d'une hauteur maximale de 1,8 m. L'emploi à nu de matériaux destinés à être enduits (brique, parpaing,...) est interdit.
- Prévention du risque incendie de forêt : le travail d'insertion paysagère ne doit pas favoriser la pénétration de la forêt au cœur du bâti et multiplier le linéaire d'interface vulnérable. Pour se faire, il apparaît nécessaire de prévoir des zones tampons afin de limiter la propagation des feux et permettre l'accès des véhicules de défense incendie.





deblass lurites

- Eneastrement

remblais

mero-peux et pilotu fondations sur

- Terrassement a plat

COLUMN TO SERVICE STATE OF THE PERSON SERVICE STATE SERVICE STATE SERVICE STATE OF THE PERSON SERVICE STATE SERVICE STATE SERVICE STATE SERVIC renthas

- Pan long dans le sens de la ponte

Principes d'implantation :

OAP Le Moulin

Note : Le plan d'aménagement, des voies et des zones de construction, est conditionné à un levé topographique précis de la zone.



Habitat intégré dans son environnement en

pente (USA)

Références : typologies bâties

OAP Le Moulin

Exemple d'opération possible



Note : Le plan d'aménagement, des voies et des zones de construction, est conditionné à un levé topographique précis de la zone.





Défrichement de 1,2 ha pour création d'un lotissement d'habitation Communes de Le Verdon-sur-Mer - Compléments -

Référence Dossier : 2018-7443_MHLH_imcomplet Affaire suivie par : Marie-Hélène Lapeyre-Hamoir

Suite à la demande de compléments du 28/11/2018, veuillez trouver ci-dessous, en bleu, nos éléments de réponse :

3 – Sensibilité environnementale de la zone d'implantation

1 - Description du contexte

Le projet consiste en la création d'un lotissement d'habitations de 32 lots.

Ces lots seront desservis par une voirie interne principale reliant la rue des Arbousiers et le Chemin de Grayan. Une seconde voie, interne au lotissement, permettra la desserte des lots situés sur la partie Est.

De nombreux cheminements piétons seront créés dans le cadre de cet aménagement. Certains suivront les voiries du lotissement, d'autres permettront aux usagers de traverser et profiter des espaces naturels forestiers partiellement aménagés.

Des poches de stationnement seront créées pour les visiteurs.

Tous les aménagements réalisés respecteront le règlement des zones concernés, ainsi que l'OAP mentionnée dans le PLU (OAP Le Moulin).

2 - Description de la zone d'implantation

2.1 - Usage actuel sur la zone de réalisation du projet

Le site d'accueil du projet se situe sur 2 parcelles : AT147 et AV30 pour partie.

Ces 2 parcelles sont privées. Toutefois, ce site boisé accueille des promeneurs ou randonneurs de façon occasionnelle. Actuellement, deux sentiers traversent ce site du Nord au Sud et permettent de relier la rue des Arbousiers au Chemin de Grayan.

2.2 – Milieux naturels présents sur la zone

Suite à des contacts avec la Mairie du Verdon sur Mer et la Pays Médoc, aucune étude particulière sur les habitats (de type Corine Biotopes) n'a été menée sur ce secteur.

Toutefois, le site pourrait correspondre à la typologie suivante : G4 - Formations mixtes d'espèces caducifoliées et de conifères

2.3 – Espèces faune et flore présents sur la zone

Suite à des contacts avec la Mairie du Verdon sur Mer et la Pays Médoc, aucune étude particulière sur les espèces faune et flore présentes sur ce site n'a été menée.

3 – Caractéristiques en terme bibliographique de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de Natura 2000 Marais du Nord Médoc et de la Zone d'Intérêt Communautaire (ZIC) Marais du Bas Médoc, de la Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I Réservoirs à Poissons du Verdon et de la ZNIEFF de type II Marais du Bas Médoc

3.1 - Les espèces faune et flore de la ZPS, de la ZIC, et des 2 ZNIEFF

ZPS Marais du Nord Médoc

Cf Résumé Non Technique du DOCOB joint en annexe (pages 3 à 6)

ZIC Marais du Bas Médoc

Cf Résumé Non Technique du DOCOB joint en annexe (pages 3 à 8)

ZNIEFF de type I Réservoirs à Poissons du Verdon

Cf Formulaire de la ZNIEFF Réservoirs à Poisson du Verdon (pages 7 à 29)

ZNIEFF de type II Marais du Bas Médoc

Cf Formulaire de la ZNIEFF Marais du Bas Médoc (pages 8 à 41)

ZPS Marais du Nord Médoc

Classes d'habitats	Couverture
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	34%
Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	21%
Autres terres arables	15%
Marais salants, Prés salés, Steppes salées	8%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	5%
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	4%
Dunes, Plages de sables, Machair	3%
Forêts de résineux	2%
Forêts mixtes	2%
Forêts caducifoliées	2%
Prairies ameliorées	1%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1%
Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	1%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1%

Autres caractéristiques du site

Chaine de marais intérieurs et bordant l'estuaire formant une vaste unité hydraulique.

La configuration et le fonctionnement hydraulique de ce site, dans sa partie estuarienne, sont structurés par des activités et des aménagements humains liés à la nécessité de desserte des pôles portuaires du Verdon.

Les chenaux de navigation présentent des spécificités géographiques (grande profondeur, vitesse des courants, turbidité...) qui résultent de l'action combinée de l'homme et des évolutions morphologiques naturelles. En outre, ils participent au fonctionnement global de l'estuaire, leur creusement et leur entretien contribuent à stabiliser le fonctionnement hydraulique de celui-ci.

Ainsi, l'existence des chenaux de navigation et leur entretien par des opérations de dragages, l'immersion des produits dragués dans l'estuaire ainsi que la présence d'ouvrages hydrauliques (digues submersibles, quais, appontements) sont constitutifs de l'état de référence du site.

Les pourcentages de couverture des habitats sont proposés à titre provisoire et restent approximatifs.

Qualité et importance

Intérêt majeur pour l'avifaune (Estuaire, prolongement de la chaine des étangs littoraux), Diversité des habitats humides.

ZIC Marais du Bas Médoc

Classes d'habitats	Couverture
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	55%
Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	13%
Forêts mixtes	5%
Forêts caducifoliées	5%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	4%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	4%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	4%
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	3%
Marais salants, Prés salés, Steppes salées	3%
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	2%
Dunes, Plages de sables, Machair	1%
Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	0%

Autres caractéristiques du site

Chaîne de marais formés par les marais arrières dunaires, les palus (vastes étendues de prairies humides), les mattes (zones bordant l'estuaire de la Gironde) et deux marais maritimes au nord du site.

Qualité et importance

Importante diversité des habitats humides du fait de trois grands types d'alluvions : tourbeuses, fluviatiles et fluviomarines.

Flore et faune riches, liées aux milieux humides, dont le très rare Graphoderus bilineatus.

ZNIEFF de type I Réservoirs à Poissons du Verdon

Habitats déterminants	23.2 - Eaux saumâtres ou salées végétalisées
	15.5 - Prés salés méditerranéens
	15.3 - Prés salés atlantiques
	15.2 - Prairies à Spartine
	15.1 - Gazons pionniers salés
Habitats autres	15.6 - Fourrés des prés salés (hygro-halophiles)
	87Terrains en friche et terrains vagues
	53.1 - Roselières
	37 - Prairies humides et mégaphorbiales
	31.8 - Fourrés
	23.1 - Eaux saumâtres ou salées sans végétation
	22.1 - Eaux douces
	89 - Lagunes et réservoirs industriels, canaux
Habitats périphériques	86 - Villes, villages et sites industriels
	15 - Marais salés, prés salés (schorres), steppes salées et fourrés sur gypse
	14 - Vasières et bancs de sable sans végétations
	13.2 - Estuaires

ZNIEFF de type II Marais du Bas Médoc

Habitats déterminants	24.1 - Lits des rivières	
	15 - Marais salés, prés salés (schorres), steppes salées et fourrés sur gypse	
	53.2 - Communautés à grandes Laîches	
	53.1 - Roselières	
	22 - Eaux douces stagnantes	
Habitats autres	37 - Prairies humides et mégaphorbiaies	
	89.22 - Fossés et petits canaux	
	87 - Terrains en friche et terrains vagues	
	84.2 - Bordures de haies	
	53,5 - Jonchaies hautes	
	44 - Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides	
	23.2 - Eaux saumâtres ou salées végétalisées	
Habitats périphériques	86.2 - Villages	
	83.31 - Plantations de conifères	
	83.21 - Vignobles	
	14 - Vasières et bancs de sable sans végétations	
	13.2 - Estuaires	

ZPS Marais du Nord Médoc

Envasement naturel, artificialisation des berges, risques de pollution, déprise pastorale, forte sensibilité à la gestion des niveaux d'eau.

ZIC Marais du Bas Médoc

Forte déprisse agricole en partie compensée par une maîtrise foncière des chasseurs de gibier d'eau. Forte sensibilité des habitats et des espèces à la gestion des niveaux d'eau et de la qualité de l'eau.

ZNIEFF de type I Réservoirs à Poissons du Verdon

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Transport d'énergie	Inténeur	Indéterminé	Potentiel
Autres infrastructures	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture	Inléneur	Indéterminé	Potentiel
Atterrissement	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Eutrophisation	Inténeur	Indéterminé	Potentiel
Envahissement d'une espèce ou d'un groupe	Intérieur	Indeterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Inténeur	Indéterminé	Potentiel

ZNIEFF de type II Marais du Bas Médoc

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habital humain, zones urbanisées	Inténeur	Indéterminé	Potentiel
Route	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Voie ferrée, TGV	Intérieur	indéterminé	Potentiel
Aéroport, aérodrome, héliport	Inténeur	Indéterminé	Potentiel
Transport d'énergie	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Autres infrastructures	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Polentiel
Mise en eau, submersion, création de plan d'eau	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Création ou modification des berges et des digues, îles et flots artificiets, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Entretien des rivières, canaux, fossès,plans d'eau	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Modification du fonctionnement hydraulique	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Aménagements tiés à la pisciculture ou à l'aquaculture	Intérieur	Indélerminé	Potentiel
Mises en culture, travaux du sol	Inténeur	Indéterminé	Potentiel
Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrement et travaux connexes	Inténeur	Indéterminé	Potentiel
Jachères, abendon provisoire	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Traitements de fertilisation et pesticides	Inténeur	Indéterminé	Potentiel
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Fauchage, fenalson	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, appartion de friches	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pěche	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Limitations, tirs sélectifs	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Erosions	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Atterrissements, envasement, assèchement	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Submersions	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Atternssement	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Eutrophisation	Inténeur	Indéterminé	Potentiel
Envahissement d'une espèce ou d'un groupe	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Inténeur	Indéterminé	Potentiel

3.3 – Lien écologique avec le projet

La présence du Chemin de Grayan, et de la RD1E4 reliant Le Verdon à Soulac, constituent des barrières physiques qui limitent tout lien hydraulique et topographique entre le projet et les 2 zones Natura 2000 et les 2 ZNIEFF.

4 – Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé

4.1 – Effets prévisibles du projet

4.2 – Mesures d'évitement et de réduction

Items	Effets prévisibles	Mesures (évitement, réduction, compensatoires)
Déplacements	Le projet induira un trafic routier VL supplémentaire de part la venue de nouveaux habitants.	Mesures de réduction: Création d'un réseau de cheminements pour piétons et cycles important afin de favoriser ces modes de déplacements alternatifs Création de cheminements pour partie accessibles au PMR (Personnes à Mobilité Réduite) Mise en place de poches de stationnement pour les visiteurs
Paysage	Le projet aura un impact sur le paysage local (vue proche)	 Mise en place de poches de stationnement pour les visiteurs Mesures d'évitement: Conservation du maximum d'arbres sur le site afin de maintenir le caractère forestier de la zone Les particularités du site, notamment la localisation des "creux" et des "bosses", et les arbres intéressants, ont été pris en compte dès les premières esquisses Mesures de réduction:
Milieu naturel	Le projet viendra impacter de façon importante le caractère forestier du site	de jeux, de détente, de promenade, aire de pique-nique,), seront créés tout en respectant le site. Mesures d'évitement: - Le site se situe sur un secteur qui a fait l'objet d'une OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) dans le cadre du PLU du Verdon sur Mer. De plus, ce PLU est grenellisé, ce qui induit la prise en compte amont des effets de cette urbanisation sur l'environnement Mesures de réduction: - Conservation du maximum d'arbres sur le site afin de maintenir le caractère forestier de la zone - Pendant la phase travaux, des ajustements à la marge sur le tracé des voiries et cheminements pourront être réalisés afin de conserver certains arbres intéressants
Rejets hydrauliques	Le projet induira inévitablement des surfaces imperméabilisées supplémentaires.	Mesures d'évitement: L'aménagement tiendra compte de cet item en minimisant les surfaces imperméabilisées, que ce soit en terme de superficies, ou de coefficient de ruissellement. Mesures de réduction: Les zones de rejets hydrauliques se situeront au plus près des zones imperméabilisées. L'aménagement proposera une gestion alternative des eaux pluviales avec la création de tranchées drainantes le long des voiries, et ce afin d'éviter le « tout tuyau ».

